République Française
Département : TARN
Arrondissement : Castres
LE BEZ - CTE DE CNES SIDOBRE VALS ET PLATEAUX

COMPTE RENDU DE SEANCE

Le lundi 11 décembre 2023, l'assemblée, régulièrement convoquée le 04 décembre 2023, s'est réunie sous la présidence de FABRE Jean-Marie.

Secrétaire de la séance : BONO François

Présents : PAILHE FERNANDEZ Brigitte, BONO François, GUIRAUD Jean-Claude, PETIT Michel, GAVALDA Didier, RICARD Alain, ALIBERT Nicolas, FABRE Jean-Marie, BERNOT Christine, GALINDO Francis, DESSENS Jean-Marie, RAIMBAULT Thierry, SAISSAC Christian, SERIEYS Serge, TALMANT Jean-Michel, BIAU Lucien, COMBES Gilles, MUFFATO Paul, VIALATTE Geneviève, MEUNIER Roger, CALVET Christine, PISTRE Patrick, ESCANDE David, CALVET Bernard, PELFORT Myriam, GAU Françoise, PERRICHON Elsa, SEGUIER Valérie, SOLIVERES Denis, NOGUES Françoise
Représentés : PONS Françoise représentée par PISTRE Patrick, BOUSQUET Marie-Christiane représentée par PAILHE FERNANDEZ Brigitte
Absents et excusés :

Modification du tableau d'évaluation des charges transférées 2023 - Attributions de compensation aux communes (N° DE_2023_109)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VALIDE la proposition de modification du tableau d'évaluation des charges transférées à la communauté par les communes membres pour l'année 2023.
APPROUVE le calcul des attributions de compensation pour chaque commune.

Modifications des statuts du PETR des Hautes Terres d'Oc (N° DE_2023_110BIS)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :
ACCEPTE les modifications des statuts, telles que proposées ci-avant.
AUTORISE le Président à engager toutes les démarches nécessaires pour cette modification.

Frais de facturation des actes administratifs – Hausse tarifs (N° DE_2023_111)
Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VALIDE le tarif et les conditions de rédaction des actes en la forme administrative pour le compte des collectivités, conformément aux conditions énoncées ci-dessus.
DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour signer toute pièce afférente à ce dossier.

Hausse tarifs 2024 - Mise à disposition des engins intercommunaux aux communes membres (N° DE_2023_112BIS)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'augmenter de 5% les tarifs relatifs des prestations pouvant être réalisées par la communauté de communes.
FIXE les tarifs de mise à disposition aux communes membres de la communauté.
AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre ces nouveaux tarifs à compter du 01/01/2024.

Hausse tarifs 2024 - Service intercommunal de Défense extérieure contre l'incendie (DECI) (N° DE_2023_113)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'augmenter de 5% les tarifs relatifs des prestations pouvant être réalisées par la communauté de communes.
FIXE les tarifs de mise à disposition aux communes membres de la communauté.
AUTORISE Monsieur le Président à mettre en œuvre ces nouveaux tarifs à compter du 01/01/2024.

Vote de crédits supplémentaires DM 2 – Budget principal CCSVP (N° DE_2023_114)

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Demande à l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE et au CONSEIL DEPARTEMENTAL DU TARN, de prendre en compte les surcoûts liés au marché de travaux « Alimentation en eau potable de la Commune de SAINT SALVY DE LA BALME depuis le SMAEP du PAS DES BÊTES en vue de l'abandon de l'usine d'eau potable de la Commune de SAINT SALVY DE LA BALME et du captage de La Provinquière». (N° DE_2023_115)

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :
ADOTE la Charte Nationale de qualité de pose des réseaux d'eau potable.
SOLLICITE l'attribution d'une aide complémentaire auprès de l'Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil Départemental du TARN pour la prise en compte des surcoûts.
AUTORISE Monsieur Le Président à signer l'ensemble des documents, des prêts et d'une façon générale effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de cette opération.
DECIDE d'autoriser Monsieur Le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires l'exécution de la présente délibération.

Alimentation en eau potable de la Commune de SAINT SALVY DE LA BALME depuis le SMAEP du PAS DES BÊTES en vue de l'abandon de l'usine d'eau potable de la Commune de SAINT SALVY DE LA BALME et du captage de La Provinquière (N° DE_2023_116)
Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer le présent marché comme suit :
LOT 1 : Canalisations et Accessoires
Groupement d'entreprises SARL THOUY TP/ SCOP SOLACO TP / SAS MAILLET TP (mandataire SARL THOUY TP) (offre de base), pour un montant de 1 706 397,99 €HT soit 2 047 677,59 €TTC
LOT 2 : Equipements
Entreprise SEIHE, pour un montant de 116 084,64 €HT soit 139 301,57 €TTC

Amortissements Etudes 2023 (N° DE_2023_103)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'amortir les frais d'études pour lesquels les travaux ne seront pas réalisés et fixe leur durée conformément au tableau ci-annexé.

Approbation des tarifs annuels et du tableau de classement des professionnels pour la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM (N° DE_2023_104)

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE les tarifs ci-dessus pour la REOM 2024 ainsi que la grille tarifaire des professionnels annexée à la délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Adoption du règlement de service de l'assainissement non collectif (N° DE_2023_105)

Le Conseil, après en avoir délibéré, au nombre de 31 voix pour et une abstention,
APPROUVE le règlement de service de l'assainissement non collectif tel que joint en annexe.
AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

AVENANT - Convention de cession d'un bien immobilier – commune de Lacaze (N° DE_2023_106)
Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE l'avenant n°1 à cette convention, conformément au modèle ci-annexé.
DONNE POUVOIR à Monsieur le président pour mettre en œuvre cette convention et signer toutes pièce afférente.

Délibération modificative numéro 1 Budget annexe RESEAU.NET (N° DE_2023_107)
Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VOTE ces crédits supplémentaires.

Délibération modificative numéro 4 Budget annexe ENFANCE (N° DE_2023_108)
Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
VOTE ces crédits supplémentaires.